



# Charte de la parentalité en entreprise

Une gestion responsable de la parentalité et notamment de la maternité par l'accompagnement et la prévention est une préoccupation de santé publique et constitue un facteur de progrès pour l'entreprise. Elle garantit un environnement de travail sain et respectueux de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Elle peut avoir un effet positif sur le bien être des collaborateurs, améliorant ainsi leur fidélité et leur productivité. Enfin, cette gestion responsable de la parentalité contribue à valoriser l'image de l'entreprise.

Cette Charte, adoptée par notre entreprise, a pour objet d'élaborer et de mettre en œuvre une politique de gestion de la parentalité au sein de notre organisation.

En vertu de cette Charte, nous nous engageons à

- ➔ Sensibiliser nos responsables ressources humaines et managers aux enjeux d'une meilleure gestion de la parentalité en interne et informer l'ensemble des collaborateurs sur notre engagement de mise en œuvre de cette politique.
  - ➔ Accompagner nos collaborateurs pour créer un environnement favorable aux parents en :
    - aménageant les conditions de travail de la femme enceinte
    - mettant en place des dispositifs internes qui facilitent l'équilibre vie privée / vie professionnelle.
  - ➔ Ne pas discriminer dans la gestion des carrières : évaluer et rémunérer la performance des parents sans discrimination relative aux absences ou responsabilités parentales (congé maternité, paternité, parental...).
- 